Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260428-D2026052-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-052

DATE DE CONVOCATION
21 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE
28 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	18
Votants	18

L'an deux mille vingt six
Le vingt-sept avril, à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEND, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme Béatrice GRAZIANA qui donne pouvoir à Mme Nathalie PEDROT, M. Thierry GUEGUEN qui donne pouvoir à M. Gaël HAMAYON

Absent : M. Manuel COMBES

M. Gaël HAMAYON a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

9. ATTRIBUTION DU MARCHE POM 26-01, MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DES FAUX-PLAFONDS DU CENTRE SOCIOCULTUREL LE PHARE ET DE LA MEDIATHEQUE PIERRE-ARZEL (ANNEXE RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES)

M. Le Maire présente le marché de travaux n°POM26-01, concernant la réfection des faux-plafonds du centre socioculturel Le Phare suite au sinistre constaté à la médiathèque Pierre-Arzel en décembre 2024.

M. Le Maire précise que le lot 1 Démolition fait l'objet d'une négociation de gré à gré et qu'il sera pris directement en charge par notre assureur, SMACL assurances, au titre des mesures conservatoires (protection des sols, dépose des appareillages électriques, démolition, évacuation des déchets).

Ce marché a été publié le 20 mars 2026. La date limite de réception des plis était fixée au 13 avril 2026 à 12h. Les plis ont été ouverts le 13 avril 2026 à 12h56.

Avant la date et l'heure limite, 12 plis ont été reçus :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260428-D2026052-DE

N° d'arrivée	Nom de la société	Lot	Date de réception	Heure de réception	Mode de réception
1	SFB Sciage Démolition	3	27/03/2026	11h38	Envoi électronique
2	SARL Gordet	4	03/04/2026	11h28	Envoi électronique
3	Salaun SA	4	10/04/2026	09h06	Envoi électronique
4	Porra Electricité	2	10/04/2026	10h57	Envoi électronique
5	SAS Gérard Gervais	2	13/04/2026	09h13	Envoi électronique
6	Decxi Peinture	5	13/04/2026	09h30	Envoi électronique
7	Sols et techniques	4	13/04/2026	09h46	Envoi électronique
8	AN Peinture	5	13/04/2026	09h58	Envoi électronique
9	SARL Charles Lapous	3	13/04/2026	10h15	Envoi électronique
10	Soplac	3	13/04/2026	11h44	Envoi électronique
11	Ax Nova	3	13/04/2026	11h46	Envoi électronique
12	Décors et Techniques	5	13/04/2026	11h49	Envoi électronique

Rappel des critères du marché : 40% pour le prix, 60% pour la qualité.

Toutes les offres sont jugées régulières, acceptables et appropriées exceptée pour l'offre de SFB Sciage Démolition (lot n°3). En effet, cette offre concerne le lot n°1.

M. Le Maire présente l'analyse technique des offres au conseil municipal. Au terme de cette présentation et suivant l'avis unanime de la commission d'appel d'offres réunie le lundi 20 avril 2026 à 16h en mairie, il propose de retenir, pour l'attribution, le classement tel qu'annexé à la délibération soit :

Lot n°2 : Electricité
1. **Gervais**
2. Porra

Lot n°3 : Plafonds

Base sans option
1. **Lapous**
2. Soplac
3. Ax Nova

Option 1 réutilisation de la laine existante
1. Soplac
2. Ax Nova

Lot n°4 : Revêtement de sol
1. **Gordet**
2. Salaun
3. Sols et techniques

Lot n°5 : Peinture
1. **Décors et techniques**
2. AN Peinture
3. Decxi

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260428-D2026052-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal

- **ATTRIBUE** le marché de travaux n°POM26-01, réfection des faux-plafonds du centre socioculturel Le Phare et de la médiathèque Pierre-Arzel comme indiqué ci-dessus et l'analyse annexée pour un montant de 155 167,80 € HT ;
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,
Patrick BRIENT

